

son décès, ses biens furent saisis à la requête de Jeanne de Fay, marquise de Peyraud, veuve de Denis-Emmanuel de Guignard, vicomte de Saint-Priest, président à mortier au Parlement de Grenoble. Just-Louis de Serres mourut le 2 novembre 1711.

Il avait épousé, en 1684, Catherine Clapisson, dont il eut douze enfants, entre autres :

JUST-ANTOINE, juge du Vivarais ;

ANDRÉ, abbé général de l'Abbaye de Saint-Ruf ;

MARIE, qui épousa François de Montel, magistrat en la sénéchaussée et siège présidial de Valence.

#### JUST-ANTOINE DE SERRES

Just-Antoine de Serres, fils aîné du précédent, se qualifiait de chevalier et seigneur de Chardon. Il fut juge du Vivarais et lieutenant général au bailliage d'Annonay.

Il épousa Marie-Anne Dervieux, qui était veuve en premières noces de Mathieu Albert. Il eut de ce mariage cinq enfants :

LOUIS-FÉLIX, chanoine de l'église de Notre-Dame-d'Annonay et official primatial de l'archevêque de Vienne.

JEAN-ANTOINE, capitaine de cavalerie.

CLAUDE-JOSEPH, chanoine.

MARIE-ANNE.

JOSEPH-GABRIEL, bailli du Vivarais.

Comme son père, Just-Antoine de Serres fut très gêné dans ses affaires ; il ne put les soutenir qu'au moyen d'aliénations successives. C'est ainsi qu'en 1719, le 29 octobre, par acte reçu M<sup>es</sup> Lombard et Desrois, notaires, il vendit la